

# METTRE EN PLACE OU PERENNISER LE TELETRAVAIL DANS VOTRE ENTREPRISE



## Public

- Dirigeants
- DRH/RRH
- Assistants RH
- Juristes
- Managers

## Prérequis

Aucun

## Agenda

Durée : 1/2 journée

Lieu : Cité des entreprises

60 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon

## Moyens pédagogiques

- Apports théoriques / étude de cas
- Quizz
- Mise à disposition de supports de cours et de modèles

## Modalités de suivi et d'évaluation

- Attestation de fin de formation
- Evaluation de fin de formation

## Tarif

250 € HT

## Contact

Pascale Filaire

04 78 77 35 01

[p.filaire@uimmlyon.com](mailto:p.filaire@uimmlyon.com)

## Objectifs

- Connaître le cadre légal et les différentes modalités du télétravail
- Organiser le télétravail en toute sécurité juridique

## Programme

### Comment mettre en place le télétravail ?

- Les différentes formes de télétravail
- Nécessité ou pas d'un acte juridique
- Télétravail volontaire / télétravail imposé
- Définir les activités éligibles

### Le statut de télétravailleur

- Egalité de droits
- Gérer le temps de travail
- Les conséquences salariales : rémunération, avantages sociaux, frais ...
- Les points d'attention : contrôle de l'activité, maintenir le lien, la sécurité du télétravailleur ...